

Motion « Grands projets d'Infrastructure de l'Etat »**La Chambre des Députés**

Vu d'une part

La nécessité de garantir une transparence optimale lors de l'élaboration des grands projets d'infrastructure ;

Vu la volonté du Gouvernement d'assurer la définition, la conception et la mise en œuvre d'une politique intégrée en matière d'aménagement du territoire, de réseaux de transports et de bâtiments publics ;

Vu d'autre part

L'avis de la Cour des Comptes sur l'adaptation du budget voté des grands projets d'infrastructure du 22 mars 2001 ;

La motion de la Chambre des Députés du 29 janvier 2002 prise suite à la présentation de l'avis précité ;

Les propositions des groupes parlementaires au sujet d'une amélioration des procédures permettant d'éviter les dépassements des coûts des grands projets d'infrastructure dans le futur, transmises en date du 12 avril 2005 par Monsieur le Président de la Chambre des Députés à Monsieur le Premier Ministre ;

Vu la nouvelle procédure à suivre en matière de préparation et de présentation des grands projets d'infrastructure adoptée en date du 3 avril 2006 par la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes sur proposition de Monsieur le Ministre des Travaux publics et dont les points principaux ont été repris dans une motion « grands projets d'infrastructure Travaux publics » du 23 octobre 2008 ;

Considérant que ladite procédure répond aux préoccupations dans la motion précitée du 29 janvier 2002 ;

Vu la motion du 13 mai 2009 de la Chambre des Députés invitant le Gouvernement à veiller à ce que ces procédures soient appliquées, mutatis mutandis, par tous les départements ministériels lors de la mise en œuvre de projets d'infrastructure susceptibles d'atteindre un coût d'au moins 10 millions d'euros ;

Vu la liste des projets d'infrastructure susceptibles d'atteindre un coût d'au moins 10 millions d'euros, à soumettre à l'approbation de la Chambre des Députés en vue de l'autorisation pour l'imputation des dépenses pour frais d'études et d'élaboration d'un avant-projet détaillé (APD) à charge du département du Développement durable et des Infrastructures, présentée lors des séances du 28 septembre 2017, du 6 octobre 2017 et du 16 novembre 2017 de la Commission du Développement durable ;

Considérant que suite aux informations détaillées fournies par les responsables du Ministère du Développement durable et des Infrastructures, de l'Administration des ponts et chaussées et de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois, la Commission du Développement durable a avisé favorablement chaque projet de la liste présentée ;

Marque son accord à l'élaboration des études nécessaires à la réalisation des projets en cause à partir de l'exercice budgétaire 2018 afin de garantir les objectifs suivants:

1. En ce qui concerne le champ d'intervention du Fonds d'investissements publics administratifs

- Bâtiment Robert Schuman à Luxembourg Kirchberg
- Extension du foyer et de l'accueil de la Philharmonie à Luxembourg Kirchberg
- Rénovation et assainissement du Centre pénitentiaire Schrassig
- Construction d'un centre opérationnel et administratif des Services de l'Incendie et de Secours et de la Police grand-ducale à Esch-sur-Alzette
- Ecole de police à Mondercange
- Sécurisation de la Chambre des Députés
- Bâtiment Saint Louis sis route d'Esch à Luxembourg – mesures de sécurisation du site, sous réserve qu'un site alternatif pour l'Etat-Major de l'Armée sera étudié de surcroît.

2. En ce qui concerne le champ d'intervention du Fonds d'investissements publics scolaires

- Réaménagement du Campus Geesseknäppchen à Luxembourg
- Lycée technique Ecole de Commerce et de Gestion – assainissement
- Lycée Clervaux – extension
- Lycée au Plateau de Kirchberg
- Lycée technique des Arts et Métiers – mise en conformité et assainissement
- Lycée de Garçons Esch-sur-Alzette – mise en conformité et assainissement
- Lycée à Howald

3. En ce qui concerne le champ d'intervention du Fonds du Rail

- Point d'arrêt de Bascharage-Sanem – Aménagement d'un bâtiment P&R
- Gare de Troisvierges – Aménagement d'un bâtiment P&R
- Point d'arrêt Capellen – Suppression du passage à niveau 81b et reconstruction de l'arrêt
- Point d'arrêt Walferdange – Mise en conformité des infrastructures d'accueil des voyageurs
- Gare de Berchem – Renouvellement des infrastructures
- Ligne de Luxembourg à Troisvierges – Renouvellement des installations de sécurité

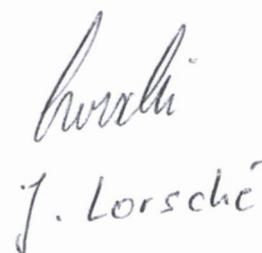
4. En ce qui concerne le champ d'intervention du Fonds des Routes

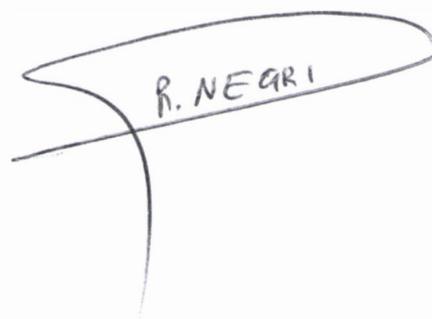
- P&R Mesenich frontière
- Nouvel échangeur raccordant la « zone nationale d'activités logistiques Centre » à l'autoroute A1
- Restructuration des infrastructures de transports pour le bus à haut niveau de service « BHNS – transversal Région Sud »
- Route de liaison entre Hollerich et pont Buchler
- Réaménagement de la N7 dans la Vallée de l'Alzette entre Mersch et Walferdange
- Réaménagement multimodal de l'autoroute A4
- Réaménagement Rond-point Schaffner/Echangeur Irrgarten

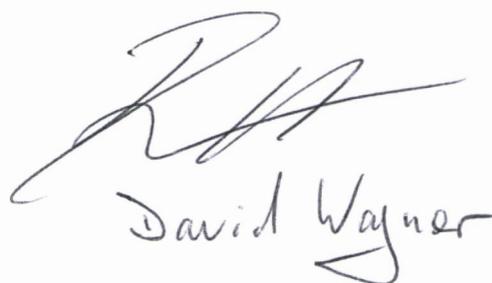

G. GRAAS

Ribingen


KAES ALY


J. Lorsche


R. NEARI


David Wagner